Zeitschrift: Domaine public **Herausgeber:** Domaine public

Band: - (1982)

Heft: 645

Rubrik: Glanures helvétiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qui n'est plus nécessaire aux autoroutes ira aux cantons et aux communes pour leurs propres besoins routiers. Au total 1,6 milliard pour les constructions routières. Les écologistes enfin touchent un sucre de 70 millions pour la lutte contre le bruit, la protection de l'environnement et une aide indirecte aux transports publics.

Ce compromis n'en est pas un. En fait c'est le triomphe du lobby automobile. Le réseau autoroutier continuera de se développer selon le programme prévu et surtout les cantons et les communes disposeront de moyens substantiels et automatiques pour amplifier le quadrillage du goudron sur tout le territoire. Ni la caisse fédérale ni une politique des transports plus équilibrée n'y trouvent leur compte. Le temps est venu de la génération spontanée des chantiers — élargissement, percement, améliorations de tous genres — dont on sait qu'elle répond plus aux intérêts bien particuliers du génie civil qu'à des besoins véritables. Ainsi va se matérialiser une politique qui hypothèquera l'avenir des transports en Suisse pour plusieurs décennies.

Dans ces conditions la seule réponse possible consiste à tarir la source de cette politique, à refuser le maintien de la surtaxe sur les carburants. Le gain qu'on peut en attendre devrait compenser largement le léger manque à gagner de la Confédération.

J.-D. D.

COURRIER

Le prix d'un conseiller d'Etat

Est-ce un «gag», ou suis-je gâteux au point de ne plus comprendre ce que je lis?

DP 644 (1er juillet 1982), page 8: «Un homme d'Etat n'a pas de prix».

«Revenus assurés aux conseillers d'Etat pour l'exercice de leurs fonctions»:

BE 172 368 GE 144 294 etc. S'agit-il bien du salaire annuel de ces conseillers? Est-ce le prix d'un seul, ou à la douzaine?

S'il s'agit bien du prix à la pièce, QUI a décidé ces prix? Quelle différence essentielle y a-t-il entre cette élite et les moutons de payants? Quels sont le contenu, la compétence, la responsabilité, la valeur particulière de ces personnes?

La répartition des bénéfices de l'industrie et du commerce sont une chose. L'industrie des fonds publics (fonds du public) en est une autre.

Si sont choquants (me semble-t-il) les traitements et avantages des conseillers et des juges fédéraux, ceux que vous prêtez aux conseillers d'Etat sont stupéfiants. Nous pensions l'ONU et autres essaims d'«experts» exemplaires en matière d'escroquerie mondiale; ne seraient-ce, salaires parlant, que des minables?

Comment revenir à une notion humaine normale des traitements dus à chacun de nous? Quelle différence entre un conseiller d'Etat et un contremaître? Un bon conseiller, un bon contremaître.

Il faut à chacune et à chacun ce qu'il faut pour vivre normalement, c'est tout.

Dans l'espoir que vous nous rassurerez — dans le cas où nous aurions mal lu ou mal compris, je vous remercie et vous assure de mes sentiments respectueusement cordiaux.

Edmond Kaiser.

(Réd.) Edmond Kaiser ne se trompe pas, bien entendu. Les chiffres que nous publions sont bien les salaires annuels des conseillers d'Etat considérés

Difficile de répondre à toutes les questions de notre correspondant! Il reste que l'indignation est salutaire si elle mène à une clarification des termes du débat. Ici, quels sont les points de comparaison, pourquoi s'attaquer aux conseillers d'Etat en particulier? Ce qui est en cause, c'est plus généralement, si nous comprenons bien Kaiser, l'échelle des salaires dans son ensemble. Alors là, oui, discutons et proposons. Sans perdre de vue pourtant que, sous peine d'être déserté par les responsables de valeur, le secteur public doit rester compétitif, si peu que ce soit (voir le salaire du moindre des «managers», comme il est convenu de les appeler) avec le «privé».

GLANURES HELVÉTIQUES

République Dominicaine, Haïti, Costa Rica, «Pour tous renseignements concernant: investissement, obtention de la citoyenneté ou d'un permis de résidence, divorce rapide», n'hésitez pas à lire l'annonce parue à la page 49 de «L'Impact» de juillet 1982, le mensuel qui «a besoin de votre appui pour continuer sa lutte pour la démocratie, pour la libre entreprise génératrice de progrès social et pour une société tournée vers l'avenir mais respectueuse de son passé» et qui passe les messages de Libertas Suisse.

«Die Region» a présenté (N° 26) trois députés de Suisse centrale n'appartenant pas à une organisation structurée traditionnellement. Il s'agit de Jürg Krummenacher, élu du Forum critique d'Ibach (KFI), dans le canton de Schwyz, d'Armand Claude, représentant de «Nidwald démocratique», et de Bruno Santschi, d'un «Groupe d'électeurs de Sachseln».

Notre ami J. Cornuz, dans le dernier DP (644), s'est permis, au fil de son carnet, une petite plaisanterie. Il a accroché à un texte sur la Turquie une citation de Michel Dentan sur la désertification des montagnes (Devant les cimes blanches). Sauf erreur, ce Michel-là doit être un romancier populiste d'il y a quelques décennies. Michel Dentan, celui que nos lecteurs connaissent certainement mieux, n'a pas apprécié ce jeu sur l'homonymie, nom et prénom; et il aimerait que, rédactionnellement, on précise que lui, l'auteur d'études sur Kafka, Ramuz, et d'autres encore, n'a rien à voir, ni quant au style, ni quant aux préoccupations, avec l'auteur de Devant les cimes blanches. Voilà qui est fait. On n'est jamais trop précis.